



Paris, le 7 avril 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE / COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Secrétaire de mairie : l'AMF salue les premières traductions législatives de ses 26 propositions de revalorisation de ce métier indispensable pour l'immense majorité des communes

L'AMF salue le vote à l'unanimité hier au Sénat de la proposition de loi de la sénatrice Céline Brulin pour tenter de donner une première réponse législative au manque d'attractivité du métier de secrétaire de mairie. Auditionnée le 14 mars dernier au Sénat, préalablement à l'examen du texte, Murielle Fabre, Secrétaire Générale de l'AMF, et co-présidente de la commission Fonction publique territoriale, y avait défendu les propositions de l'AMF.

Le constat partagé fait montre d'un métier tendu, où le recrutement est difficile, avec des prévisions d'importants départs en retraite à moyen terme, des difficultés du poste liées à la polyvalence de la fonction, à des situations de travail isolé et partagé entre plusieurs employeurs.

Mesurant l'importance de cette question et des attentes qu'elle suscite, l'AMF avait engagé un travail avec toutes les associations d'élus concernées, le FNCDG et le CNFPT et naturellement en dialogue étroit avec les représentants syndicaux de cette profession méconnue. Ce travail avait abouti à un ensemble de 26 propositions en octobre 2021, qui ont été portées devant les ministres de la Transformation et de la Fonction Publique et auprès des parlementaires, notamment lors du forum consacré à ce métier pas assez reconnu et pourtant indispensable aux 29600 communes concernées.

Aujourd'hui, deux de ces propositions trouvent une traduction législative dans le vote du Sénat. Le texte introduit notamment une formation initiale obligatoire, propre aux secrétaires de mairie, dans un délai d'un an à compter de leur prise de poste. Il ouvre également la possibilité pour les communes comptant entre 1000 et 2000 habitants de recruter des agents contractuels pour les emplois de secrétaire de mairie à temps complet, jusqu'ici réservée aux communes de moins de 1000 habitants et/ou pour les temps partiels.

L'AMF continuera à défendre dans la navette parlementaire une autre de ses propositions, la création d'un statut d'emploi propre à ce métier.

De nombreuses autres dispositions relèvent du champ réglementaire et peuvent donc être instaurées rapidement par le Gouvernement. L'AMF poursuit ce travail de proposition et participera dès jeudi prochain à une réunion dédiée aux secrétaires de mairie entre le ministère de Stanislas Guerini et les employeurs territoriaux.

Marie-Hélène GALIN
Tél. 01 44 18 13 61
marie-helene.galin@amf.asso.fr

Thomas OBERLE
Tél. 01 44 18 51 91
thomas.oberle@amf.asso.fr